



# SEMENCES FOURRAGÈRES ET À GAZON

version 2018

## La culture de graminées et les légumineuses fourragères

Les plantes fourragères appartiennent essentiellement à 2 grandes familles botaniques :

- les graminées (ray-grass, dactyle, fétuque...)
- les légumineuses (luzerne, trèfle violet, trèfle incarnat...).

Les espèces fourragères et à gazon appartiennent aux mêmes familles, mais les variétés et leurs caractéristiques diffèrent.

## Utilisations – débouchés

La filière possède trois débouchés principaux, représentant chacun environ 1/3 du marché :

- **Alimentation animale & prairie :** sur les 3 millions d'hectares en herbe (45 % de la surface agricole utile française), 1/3 correspond à des prairies cultivées.
- **Gazons & espaces verts :** le pays compte 1,5 million d'hectares en pelouses, dont 1 million d'hectares en pelouses pour particuliers.
- **Intercultures & couverts végétaux :** Ces plantes sont utilisées pour piéger les nitrates, lutter contre l'érosion, protéger le gibier, favoriser les pollinisateurs.

## La filière

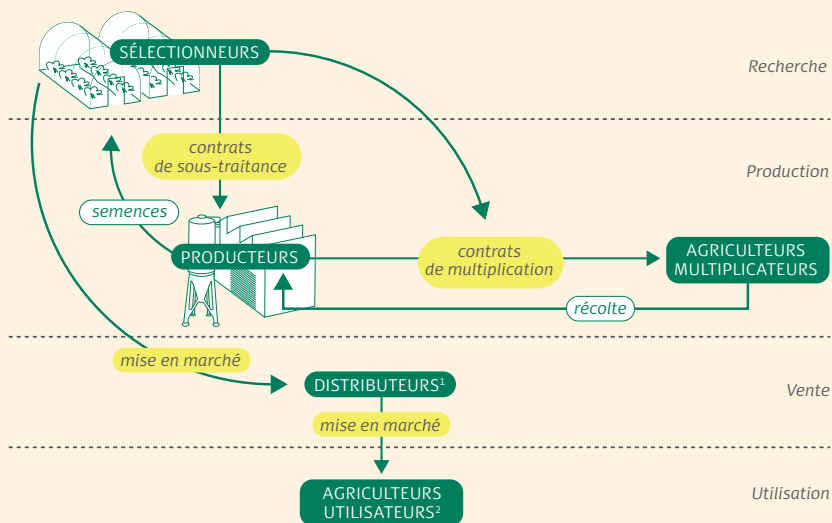
La filière de production de semences fourragères se distingue par la grande diversité des espèces et des variétés qu'elle propose. Les utilisateurs peuvent ainsi s'approvisionner en semences de qualité, adaptées à leurs conditions pédo-climatiques, répondant à leur usage (fourrage, interculture ou gazon) et à leurs objectifs (productivité, valeur alimentaire, intérêt environnemental, esthétique...).

## Les données économiques clés

CHIFFRE D'AFFAIRES (AU STADE PRODUCTION) DE LA FILIÈRE :  
**249 millions d'euros sur la campagne 2016/2017**

La France est, à l'heure actuelle, très importatrice en graminées fourragères et gazon, mais plutôt **exportatrice en légumineuses**. Le marché de semences fourragères a connu des évolutions fortes ces dernières années.

Les ventes en France de semences de légumineuses fourragères sont désormais quasiment équivalentes à celle des graminées fourragères, alors que le rapport était encore quasiment de 1 à 2 il y a encore 5 ans. Ceci s'explique avant tout par les **intérêts agronomiques** multiples des associations graminées-légumineuses (production conjointe d'énergie et de protéines, fertilisation azotée par les plantes elles-mêmes...) qui s'inscrivent parfaitement dans les évolutions des modes de production.



1. coopératives, négoce, jardinerie, grandes surfaces bricolage.  
2. Semences de gazon : particuliers et collectivités locales. Fourragères : éleveurs.

## Les chiffres

### RECHERCHE & CRÉATION VARIÉTALE

Budget recherche en 2016  
7,5 MILLIONS D'EUROS

14 ENTREPRISES  
DE SÉLECTION  
soit 80 équivalents temps plein

Sont inscrites sur les listes  
du Catalogue français :

848 VARIÉTÉS  
POUR 32 ESPÈCES  
dont 600 variétés de graminées,  
130 variétés  
de légumineuses

55 NOUVELLES VARIÉTÉS  
DE GRAMINÉES/AN

### PRODUCTION DE SEMENCES

53 000 HECTARES

+ DE 555 VARIÉTÉS  
MULTIPLIÉES

44 ENTREPRISES DE  
PRODUCTION  
soit près de 270 équivalents  
temps plein

4 489 AGRICULTEURS-  
MULTIPLICATEURS

## Les atouts

### DES NOUVELLES VARIÉTÉS

→ En fourragères, l'exploitation des prairies facilitée avec :

- ▶ une large gamme de précocité d'épiaison, une souplesse d'exploitation plus grande et des variétés peu remontantes ;
- ▶ un rendement amélioré et mieux réparti dans l'année avec par exemple plusieurs variétés de RGA pouvant produire plus de 10 tonnes de MS/an ;
- ▶ une excellente valeur alimentaire (digestibilité, appétibilité). Pour les luzernes, certaines variétés présentent une teneur en protéines supérieure à 20 % ;
- ▶ la résistance aux maladies.

→ En gazon, les variétés récentes apportent :

- ▶ + de résistance au piétinement ;
- ▶ des gazons plus fins et plus denses (ex : certaines FE ont une finesse équivalente au RGA) ;
- ▶ + de résistance aux maladies ;
- ▶ - de besoins en eau et de déchets de tonte ;
- ▶ - de besoins de protection phytosanitaire.

### DES SEMENCES CERTIFIÉES

→ **Assurance** pour l'agriculteur de cultiver la variété souhaitée, celle qui permettra de répondre aux attentes des éleveurs, particuliers ou collectivités locales

→ **Garantie** de semences saines et aptes à germer

→ **Traçabilité** totale, de la production de la semence au conditionnement de la récolte de l'agriculteur.

→ **Gain de temps** pour l'agriculteur

### Fédérations professionnelles représentant les acteurs de la filière au Gnis

**AFPF** - Association Française pour la Production Fourragère  
**CNE** - Confédération Nationale de l'Élevage  
**COOP DE FRANCE - MÉTIERS DU GRAIN** - Fédération française des coopératives agricoles de collecte d'approvisionnement et de transformation  
**FNA** - Fédération du négoce agricole  
**FNAMS** - Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences  
**UFS** - Union française des semenciers

## Contact

section.fourrageres@gnis.fr

